

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

23 DÉCEMBRE  
2009

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 décembre 2009 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : M. Louis-Marie Bastille, Maire  
Mme Margot Perreault, conseillère  
M. Francis Plourde, conseiller  
M. Lucien Gendron, conseiller  
M. Alain Boucher, conseiller

Sont absents : M. Yannick Bélanger, conseiller  
M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

La prière est faite par le maire Louis-Marie Bastille.

2009-12-0259

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 19 h 00 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Francis Plourde, d'accepter l'ouverture de la session.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

### **2. Constat et lecture de l'avis de convocation**

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2009-12-0260

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2009-12-0261

### **4. Adoption du règlement numéro 306 établissant le budget pour l'exercice financier 2010, fixant les taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services et adoptant le programme triennal en immobilisations**

La lecture du règlement 306 est faite par le maire Louis-Marie Bastille.

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Francis Plourde, d'adopter le règlement numéro 306, établissant le budget pour l'exercice financier 2010, fixant les taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services et adoptant le programme triennal en immobilisations.

Le règlement numéro 306 est annexé au présent procès-verbal sous le numéro 2009-12-01.budget.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**5. Période de questions à l'intention de l'assistance**

Aucune question n'est posée.

**2009-12-0262**

**6. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault, de lever la session à 19 h 45.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

Alain Vila,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire